

OD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 23 JUIN 2011 à 18H00**

Dominique FREYSSENET

Mairie de LES VILLETES
Louis SIMONNET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Michel ROBIN

Soit 13 votants

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Mme JEHAES de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, M JOURJON de la Direction Départementale des Territoires de la Loire, M. RAVEL de l'Agence Régionale de Santé, M. MOITA et M. GILLET du Conseil général de la Haute-Loire, Mme TOURON du Conseil général de la Loire, M. REYNAUD, maître d'œuvre, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion ainsi que M MILLION de Beauzac..

Elle soumet à l'approbation du comité syndical le compte-rendu de la séance du 7 avril janvier dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion. Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 13 votants.

1. Présentation rapport annuel d'exploitation du service de production d'eau potable pour l'année 2010, dans le cadre des dispositions de l'article L 224-5 du Code général des collectivités territoriales

Les points suivants sont soulignés.

L'achat d'eau brute est sensiblement identique qu'en 2009.

Le volume produit en 2009 correspond à un semestre d'exploitation, mais il y a eu en 2009 les essais lors de la mise en route de l'usine

Le volume consommé par Monistrol est majoré du fait du mode d'alimentation du réservoir de tête de la commune. Dans le cadre du marché de construction de l'usine, l'alimentation des réservoirs de MONISTROL (situés juste à côté de l'usine) est prévue directement depuis la bache d'eau traitée par pompage. Mais, compte-tenu du fonctionnement actuel à faible régime de la station (3200 m³/j pour une capacité maximale de 14000m³/j) et du marnage du réservoir de tête de Monistrol (moins d'un mètre), la distribution a du être réalisée via les cuves de la Borie alimentant Ste Sigolène et les Villetes, dont le volume permet une meilleure homogénéisation de l'eau traitée. Cette alimentation de Monistrol par les réservoirs de la Borie n'a cependant été prévue, lors de la construction de l'usine, que comme un secours à caractère provisoire. De plus elle entraîne des pertes d'eau par trop plein. A terme, l'alimentation de la cuve de MONISTROL doit se faire comme prévu initialement, par la bache d'eau traitée. Dans l'attente de cette situation liée à l'augmentation de la demande, des travaux pour la pérennisation de l'alimentation à partir des réservoirs de la Borie ont du être réalisés. Il a été remédié à ce problème en octobre 2010 par des travaux complémentaires aux réservoirs de la Borie.

Les analyses sont conformes. Il est cependant à noter un dépassement de la référence de qualité sur le carbone organique total (COT > 2 mg/l). Ce paramètre est difficile à réguler.

Dominique MARTIN signale des dépassements de la teneur en aluminium (>200 mg/l) sur le réseau de Monistrol.

Eric CHEVALIER répond que la station présente une inertie au niveau des réglages qui pourrait expliquer des dépassements occasionnels des limites mais en sortie de station, des analyses ont été effectuées, suite à celles réalisées sur Monistrol, et des valeurs de 135 mg/l ont été mesurées pour ce paramètre, donc inférieures à la limite de référence. Les analyses effectuées sur Ste Sigolène ou les Villetes ne présentent elles aucun dépassement. Il peut se produire des phénomènes de post-floculation dans le réseau ce qui crée des dépassements d'aluminium. La longueur du réseau de Monistrol pourrait donc expliquer cela.

Le plan de financement des 3 projets (usine – interconnexion - ressource de secours) est présenté pour un total de 11 700 000 € HT assorti d'un taux de subvention de 46%.

2. Point sur les travaux du Canal de Vendets

Une nouvelle réunion a eu lieu ce matin même avec la ville de St Etienne et EDF.

EDF en qualité d'exploitant de la centrale hydroélectrique de Versilhac a entrepris des travaux sur la retenue de la Chapelette. La vidange de fond a été remplacée par des travaux subaquatiques. A l'aval du barrage de La Chapelle, un canal de 8 kms transporte l'eau jusqu'à la conduite forcée du Lignon et alimente aussi l'usine de Vendets. Ce canal présente des défauts dus à la porosité de la conduite béton (Ø 2300) qui lixivie les maçonneries et fragilise les aqueducs du Riou (35m) et de la Planche (65 m).

La campagne de travaux de confortements démarrée en 2006 prévoyait des travaux sur le canal en 2010 après la vidange du barrage de Lavalette.

L'indisponibilité du canal lié aux travaux serait de 27 jours selon les scénarios de dérivation en by-pass ou en passage en encoffrement le long de l'aqueduc.

Une solution envisagée par EDF consiste à activer la pompe de relevage des eaux du Lignon (1200l/s) située en aval de l'usine de Vendets pour alimenter le canal.

Cette solution n'est pas sécurisée en raison du non doublement de la gigantesque pompe qui date de 1933.

Une variante consiste à envisager un fonctionnement en remplaçant la grosse pompe par des pompes auxiliaires de 50l/s. La grosse pompe permettrait de suppléer une défaillance de ces pompes auxiliaires.

Le coût de cette solution serait de 200 000 € si on veut assurer les 100l/s qui sont nécessaires pour alimenter les collectivités de Hte Loire.

Cette opération pourrait être réalisée au 1^{er} trimestre 2012 sous réserve qu'EDF puisse mobiliser le financement.

Une variante proposée par la ville de St Etienne consiste à envisager un fonctionnement par alternance de cette grosse pompe et de procéder par marnage au niveau du bassin tampon de l'usine (21000m³) et de renvoyer dans la conduite forcée 10000m³/j à l'aide d'une pompe auxiliaire. En cas de problème sur la grosse pompe, le chantier serait arrêté et le canal devrait être rendu pour l'alimentation en eau en 1 jour. Il n'y a en effet qu'une réserve de 10000 m³ dans le bassin tampon soit un jour d'alimentation en eau.

En raison du risque élevé que représente cette solution, il est proposé une 2^{nde} solution qui consiste à attendre que les syndicats et la ville d'Aurec aient réalisé leur ressource de secours.

Dans ce cas les travaux sur le canal pourraient être engagés en 2013.

Le SYMPAE va lancer le chantier de la seconde ressource. La faisabilité de renvoyer grâce à cette ressource de secours, de l'eau brute en provenance de la Loire dans la conduite forcée du Lignon pour alimenter Aurec et le Syndicat des Eaux de la Semène, a été étudiée par Eric Chevalier qui a rencontré la Stéphanoise des Eaux et J Reynaud notre maître d'œuvre. La ville de St Etienne donnerait son accord. Il s'est avéré que la conduite de secours du SYMPAE croise la conduite forcée à proximité d'une vidange et le raccordement des deux conduites serait possible. Les pompes prévues pour la deuxième ressource seraient suffisantes. Bien évidemment une étude approfondie est nécessaire pour affiner ces éléments. D'autres solutions techniques pourraient être envisageables.

Les autres collectivités sont moins avancées. Aurec lance une étude pour une seconde ressource (le secours par le SYMPAE fera partie des solutions étudiées), les résultats sont attendus pour la fin de l'année. Le Syndicat des Eaux de la Semène (SES) compte sur la réalisation du barrage des Plats.

Une nouvelle réunion est programmée avec la ville de St Etienne début septembre.

3. Validation de l'avant projet définitif et acceptation du dossier de consultation des entreprises correspondant – Planning prévisionnel de la consultation.

Rappels / Ressource de secours

Le plan de financement est présenté avec un coût total de l'opération de 2 519 000 € HT et un taux de financement de 55%. Il s'agit d'une hypothèse haute sans écrêtement de la base subventionnée et avec les taux accordés sur la construction de l'usine.
La part emprunt de 800 000 € a été levée et a couvert le besoin de trésorerie des 2 premiers projets.

Si le Syndicat des Eaux de la Semène (SES) et la commune d'Aurec sont intéressés par la ressource de secours « pompage Loire », il conviendra de discuter avec eux des modalités de leur participation, il pourrait être appliqué un tarif de vente d'eau brute majoré d'une participation au coût des travaux.

L'APD de la seconde ressource et les DCE correspondants ont été adoptés par le comité syndical du 16 juin 2009. L'APD n'est pas modifié.

Le dossier de consultation est modifié sur les points suivants :

- Possibilité d'un marché complémentaire en cas de réalisation d'un raccordement de la conduite de pompage sur la conduite forcée du Lignon
- Révision des critères de pondération

Critères	Proposée	Retenue
valeur technique	50%	20%
prix des prestations	40%	60%
délai	10%	20%

Le prix doit être le critère prépondérant.

- Introduction de prix révisables en raison de la durée du chantier supérieure à 6 mois
- Délai de validé des offres porté à 150 jours

Mme la Présidente présente le calendrier de la consultation MAPA

- Publication de l'appel d'offres le 04/07
- Date limite de dépôt des offres : le 15/09 à 12h
- Commission MAPA ouverture des plis : 16/09 à 14h
- Analyse des offres : semaine 38 et 39
- Date de la commission MAPA choix des entreprises le 07/10 à 14h
- Phase de négociation écrite ou auditions : semaine 41 et 42
- Envoi des marchés avant notification aux CG42-43 et AELB : semaine 41 au plus tôt et au plus tard le 31/10
- Comité syndical attribution des marchés : 14/10 au plus tôt ou 27/10 à 18h au plus tard
- Dès réception des avis de notification des subventions, notification des marchés
- Réunion préparatoire de chantier : début 2012

Le comité syndical réaffirme sa volonté de réaliser la seconde ressource et adopte à l'unanimité les nouveaux DCE correspondants. Le planning prévisionnel est validé.

4. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) partielle

La Présidente précise que eu égard à la complexité et la durée du chantier, une assistance au suivi d'exécution du chantier, au contrôle de son exécution financière et au traitement des aléas et imprévus ainsi que d'éventuelles défaillance d'entreprises justifie le recours à une telle mission. Il

s'agirait d'une mission partielle portant sur la phase d'exécution des travaux. Le coût se situerait entre 1,5 et 2% du montant du marché soit entre 38 000 € et 45 000 €.

Elle rappelle que la DDT 43, assistant sur la construction de l'usine avait négocié fermement avec les entreprises pour le problème posé par la toiture de l'usine et obtenu satisfaction.

Yan Mayet considère que l'absence de compétence technique au sein du syndicat rend nécessaire cette mission.

Les délégués se prononcent unanimement pour le lancement d'une consultation et la désignation d'un AMO.

5. Mission sécurité – Protection de la Santé (SPS)

D'après le maître d'œuvre, le chantier ne justifie pas une mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé dans la mesure où il n'y aura pas présence simultanée de deux entreprises sur le chantier. Il sera demandé à l'AMO de confirmer cette analyse.

6. Mission contrôle technique

Sur le principe, le comité se prononce pour la réalisation de cette mission, sauf avis contraire de l'AMO.

Questions diverses

Usine de traitement d'eau potable

7. Point sur les travaux au réservoir de la Borie

Eric Chevalier présente les travaux de réfection au réservoir de la Borie qui ont consisté à remplacer 2 pompes, réaligner la 3^{ème} et installer un anti-bélier. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CEGELEC, ils doivent être achevés en fin de semaine. L'entreprise SERTEC a déplacé l'armoire électrique de commandes et doit intervenir pour le renvoi des données au poste de commande de l'UTEP la première quinzaine de juillet. Les travaux seront alors achevés en totalité.

Mme Chambonnet souligne les difficultés rencontrées avec l'entreprise CEGELEC, titulaire du lot pompage, difficultés qui ont entraîné le retard de l'achèvement des travaux. Un courrier a été adressé à l'entreprise pour lui faire part du mécontentement du SYMPAE. En effet, de nombreux incidents sont apparus lors de la reprise de la tuyauterie des pompes. Ces événements ont désorganisé le planning de la seconde entreprise qui devait intervenir sur l'armoire électrique. La présidente salue l'investissement des agents d'exploitation du SELL dans le suivi de ce chantier.

8. Défense incendie sur la zone du Pêcher à MONISTROL sur LOIRE – Etat d'avancement des dossiers

IRH a réalisé l'étude de faisabilité demandée à la commune de Monistrol par le SYMPAE. La présidente présente le piquage sur la conduite, une nouvelle vanne de sectionnement serait installée sur la conduite du Puits du Vert à cette occasion. Après la traversée sans tranchée de la RD 12, une chambre de vidange accueillerait le dispositif clapet anti-retour. Un débitmètre serait installé dans une chambre de mesure créée à la suite de la chambre de vidange. Enfin un circuit de la canalisation alimenterait 3 poteaux incendie pour renforcer la défense incendie sur la zone d'activités du Pêcher, avec un débit total de 270m³/h et une pression de 6 bars.

Une option est prévue avec un limiteur de débit en bout de ligne pour permettre à terme un bouclage avec le réseau de distribution communale.

Même s'il est regretté d'utiliser de l'eau potable pour la défense incendie, le comité autorise la ville de Monistrol à réaliser un piquage sur la conduite d'interconnexion. Le SYMPAE ne participera pas financièrement à la réalisation de ces travaux.

9. Alimentation de Bas-en-Basset par le piquage de la Roche

M. Chapuis expose la possibilité d'un piquage autre que celui de la Roche et la mise en place d'une conduite jusqu'au réservoir sur une longueur de 300 m à 400 m en DN 200 Ø. Il considère que ce raccordement aurait dû être prévu dans l'étude initiale. Une solution à partir du piquage de la Roche serait plus longue, environ 850m.

Mme Chambonnet précise que ces travaux constitue un projet complet (avec une phase d'études de maîtrise d'œuvre, un volet foncier, une demande de subventions et une phase de travaux).

Compte tenu de la priorité donné au projet de secours Loire, qui mobilisera le service sur 12 mois, il est proposé de différer ces travaux en 2013.

Cependant, il est décidé de consulter différents cabinets de maîtrise d'œuvre dont le cabinet I.R.H. pour lancer l'étude.

10. Non alimentation du réservoir de Piroilles

La présidente rappelle qu'en raison de colmatage trop rapide des filtres en amont du dispositif d'ultrafiltration de la CFVA, un protocole de tests avait été mis en place pour identifier la cause de ce phénomène. La première partie de ce protocole qui a démarré fin 2010 impliquait l'interruption de l'alimentation de la CFVA par l'eau du SYMPAE.

Il s'avère que la dureté de l'eau est en cause. En effet, suite à l'étape de reminéralisation, l'eau du SYMPAE est enrichie en carbonate de calcium et sa dureté de l'ordre de 8 est supérieure à celle de l'eau de l'Ance. L'eau du SYMPAE est cependant toujours une eau douce (on parle d'eau dure au delà de 15).

Une réunion à la CFVA a eu lieu lundi 20 juin. En plus des soucis sur l'ultrafiltration, la CFVA a signalé avoir constaté le mois dernier un dépôt à l'intérieur d'une de ses chaudières. Conscient de ce problème, l'industriel doit adapter son process et lance une étude sur le sujet (solutions techniques, coûts). Une prochaine réunion doit avoir lieu début octobre. D'ici là, la CFVA a demandé de rester sur l'eau de l'Ance. Le SYMPAE a accepté. Si des travaux sont réalisés, ils ne devraient aboutir que fin 2011 ou début 2012.

Les volumes concernés (30m³/j pour l'ultrafiltration et 20m³/j pour les chaudières) ne représentent qu'une faible partie de l'eau utilisée par la laiterie (900m³/j). Le SYMPAE alimente lui le réservoir de Piroilles à hauteur de 300 m³/j. Une solution pourrait donc consister à une alimentation spécifique de ces deux postes (ultrafiltration et chaudières) par l'eau de l'Ance. Mais cette solution ne protégerait pas la laiterie dans le cas d'un secours total par l'eau du SYMPAE.

La Présidente rappelle que selon les statuts du SELL, le distributeur se doit de fournir une eau conforme aux normes réglementaires en vigueur, ce que fait le SYMPAE. L'abonné ne peut en aucun cas tenter d'obtenir du service une eau présentant de qualités spécifiques à une utilisation particulière.

M. PRORIOIOL demande une nouvelle fois une réfaction sur sa contribution en raison de la non livraison d'eau de la part du syndicat. Mme la Présidente souligne l'attitude positive du SYMPAE qui prend en compte les problèmes de la laiterie et fait observer que le syndicat peut fournir de l'eau dès maintenant sans problème.

Autres

11. Forme des comptes rendus de séances et note de synthèse

Il est proposé d'alléger les comptes rendus de séance et d'abandonner la formule du procès-verbal qui retrace le déroulé de la séance mots pour mots et d'en retenir la forme d'un relevé de conclusions.

De plus, une note de synthèse sera transmise en complément de la convocation des membres.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des délégués présents.

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

La Présidente,

Colette CHAMBONNET-ROCHER